

**X Calendrier à l'intention des candidats (F0415)**

**JOUR DU SCRUTIN : 2 juin 2022**

DIMANCHE 1 <sup>ER</sup> MAI	LUNDI 2 MAI	MARDI 3 MAI	MERCREDI 4 MAI	JEUDI 5 MAI	VENDREDI 6 MAI	SAMEDI 7 MAI
<p><b>PÉRIODE PRÉÉLECTORALE</b>  <b>DÉPLOIEMENT - MATÉRIEL ÉLECTORAL ET INFORMATIQUE</b>  <b>CONFIRMATION DES LIEUX DE VOTE</b></p> <p>Pour toute question concernant la <i>Loi sur le financement des élections</i> (LFE), veuillez communiquer avec la Division de la conformité en composant le 1 866 566-9066 ou en envoyant un courriel à <a href="mailto:electfin@elections.on.ca">electfin@elections.on.ca</a></p> <p><b>Remarque :</b>            Les numéros des articles de la <i>Loi électorale</i> sont indiqués entre parenthèses.</p>	<p><b>PÉRIODE PRÉÉLECTORALE</b>  <b>DÉPLOIEMENT - TECHNOLOGIES DE VOTE, ÉCRANS ET MASQUES</b>  <b>CONFIRMATION DES LIEUX DE VOTE</b></p> <p><input type="checkbox"/> Les bureaux des directeurs du scrutin et les bureaux satellites (s'il y a lieu) sont ouverts :            du lundi au samedi, de 10 h à 20 h, et le dimanche, de 12 h à 17 h</p> <p><input type="checkbox"/> Pour obtenir les coordonnées des bureaux des directeurs du scrutin, veuillez consulter le site Web d'Élections Ontario (<a href="http://www.elections.on.ca/fr">www.elections.on.ca/fr</a>).</p>	<p><b>PÉRIODE PRÉÉLECTORALE</b>  <b>DÉPLOIEMENT - MATÉRIEL ÉLECTORAL ET INFORMATIQUE</b>  <b>CONFIRMATION DES LIEUX DE VOTE</b></p>	<p><b>DÉPLOIEMENT - TECHNOLOGIES DE VOTE, ÉCRANS ET MASQUES</b>  <b>PUBLICATION DU DÉCRET DE CONVOCATION DES ÉLECTEURS</b>  <b>OUVERTURE DES BUREAUX DES DIRECTEURS DU SCRUTIN AU PUBLIC</b>  <b>CONFIRMATION DES LIEUX DE VOTE</b>  <b>DÉBUT DE LA DISTRIBUTION DU GUIDE SUR LE VOTE EN ONTARIO</b>  <b>OUVERTURE DU DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE DANS LES BUREAUX DES DIRECTEURS DU SCRUTIN</b>  <b>DÉBUT DE LA RÉVISION CIBLÉE DE (DE 9 H À 17 H)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Début de la révision dans les bureaux des directeurs du scrutin (jusqu'au jour 1)  <input type="checkbox"/> Le directeur ou la directrice du scrutin fait distribuer la Version préliminaire de la Liste des électeurs (F0313) aux candidats ayant reçu leur Certificat de déclaration de candidature (F0403).  <input type="checkbox"/> Les candidats commencent à déposer leur Déclaration de candidature (F0400) auprès du directeur ou de la directrice du scrutin, et ce, jusqu'à 14 h le jour 21.</p>	<p><b>DÉPLOIEMENT - TECHNOLOGIES DE VOTE, ÉCRANS ET MASQUES</b>  <b>DÉBUT DE LA RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>DÉBUT DU VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>CONFIRMATION DES LIEUX DE VOTE</b>  <b>RÉVISION CIBLÉE DE 9 H À 17 H</b>  <b>DISTRIBUTION DU GUIDE SUR LE VOTE EN ONTARIO</b></p> <p><input type="checkbox"/> S'ils en font la demande au directeur ou à la directrice du scrutin, les candidats ayant reçu leur <b>Certificat de déclaration de candidature</b> peuvent obtenir un exemplaire de la <b>liste des noms rayés à destination des candidats</b> (par. 45 (3)), et ce, jusqu'au jour 1.</p>	<p><b>DÉPLOIEMENT - TECHNOLOGIES DE VOTE, ÉCRANS ET MASQUES</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉVISION CIBLÉE DE 9 H À 17 H</b>  <b>DISTRIBUTION DU GUIDE SUR LE VOTE EN ONTARIO</b></p> <p><input type="checkbox"/> Publication de l'<b>Avis d'élection (F0215)</b> sur le site Web d'Élections Ontario (<a href="http://www.elections.on.ca/fr">www.elections.on.ca/fr</a>)</p>	<p><b>DÉPLOIEMENT - TECHNOLOGIES DE VOTE, ÉCRANS ET MASQUES</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉVISION CIBLÉE DE 10 H À 17 H</b>  <b>DISTRIBUTION DU GUIDE SUR LE VOTE EN ONTARIO</b></p> <p><input type="checkbox"/> Réception des formulaires de Dépôt de plainte (F0219) jusqu'à 20 h le jour 14 (par. 20 (1))</p>
<p><b>DIMANCHE 8 MAI</b> 25</p> <p><b>DÉPLOIEMENT - TECHNOLOGIES DE VOTE, ÉCRANS ET MASQUES</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>FIN DE LA RÉVISION CIBLÉE À 16 H</b>  <b>RPEO - EXTRACTION DES DONNÉES DES CIE (DE 18 H À 21 H)</b>  <b>DISTRIBUTION DU GUIDE SUR LE VOTE EN ONTARIO</b></p> <p><input type="checkbox"/> Le directeur ou la directrice du scrutin fixe la date et l'heure des audiences d'examen des plaintes officielles relatives aux noms figurant sur la Liste des électeurs (F0313).</p>	<p><b>LUNDI 9 MAI</b> 24</p> <p><b>DÉPLOIEMENT - TECHNOLOGIES DE VOTE, ÉCRANS ET MASQUES</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>DISTRIBUTION DU GUIDE SUR LE VOTE EN ONTARIO</b>  <b>1<sup>RE</sup> RÉUNION À L'INTENTION DES CANDIDATS</b></p>	<p><b>MARDI 10 MAI</b> 23</p> <p><b>DÉPLOIEMENT - TECHNOLOGIES DE VOTE, ÉCRANS ET MASQUES</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>DISTRIBUTION DU GUIDE SUR LE VOTE EN ONTARIO</b></p>	<p><b>MERCREDI 11 MAI</b> 22</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>FIN DE LA DISTRIBUTION DU GUIDE SUR LE VOTE EN ONTARIO</b>  <b>OUVERTURE DU CENTRE D'APPELS DE SOUTIEN TECHNOLOGIQUE</b></p>	<p><b>JEUDI 12 MAI</b> 21</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>CLÔTURE DU DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE À 14 H</b>  <b>DÉBUT DE LA DISTRIBUTION DES CIE</b></p> <p><input type="checkbox"/> Dernier jour pour déposer une Déclaration de candidature (F0400), jusqu'à 14 h</p>	<p><b>VENDREDI 13 MAI</b> 20</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b></p>	<p><b>SAMEDI 14 MAI</b> 19</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b></p> <p><input type="checkbox"/> Le directeur ou la directrice du scrutin publie l'<b>Avis aux électeurs (F0230)</b> indiquant la date et l'heure de la compilation officielle.</p>
<p><b>DIMANCHE 15 MAI</b> 18</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b></p>	<p><b>LUNDI 16 MAI</b> 17</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>DÉBUT DU VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL À L'HÔPITAL</b></p>	<p><b>MARDI 17 MAI</b> 16</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL À L'HÔPITAL</b>  <b>LISTE DES ÉLECTEURS POUR LE VOTE PAR ANTICIPATION (F0313) MISE À LA DISPOSITION DES CANDIDATS À 11 H</b></p>	<p><b>MERCREDI 18 MAI</b> 15</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>FIN DU VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL À L'HÔPITAL</b>  <b>FORMATION ET TEST DE COHÉRENCE ET DE PRÉCISION PRÉSCRUTIN À L'INTENTION DES STVA DANS LES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION RÉGIONAUX PAR LE FOURNISSEUR (DVS)</b>  <b>INSTALLATION DE LA TECHNOLOGIE DANS LES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION RÉGIONAUX QUI SONT OUVERTS LE JOUR 14 (DE 17 H À 19 H 30)</b></p>	<p><b>JEUDI 19 MAI</b> 14</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>DÉBUT DU VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX RÉGIONAUX</b>  <b>FORMATION ET TEST DE COHÉRENCE ET DE PRÉCISION PRÉSCRUTIN À L'INTENTION DES STVA DANS LES BUREAUX DES DIRECTEURS DU SCRUTIN ET LES BUREAUX SATELLITES PAR LE FOURNISSEUR (DVS)</b>  <b>INSTALLATION DE LA TECHNOLOGIE DANS LES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION RÉGIONAUX QUI SONT OUVERTS LE JOUR 13 (DE 17 H À 19 H 30)</b></p>	<p><b>VENDREDI 20 MAI</b> 13</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX RÉGIONAUX</b>  <b>INSTALLATION DE LA TECHNOLOGIE DANS LES BUREAUX DES DIRECTEURS DU SCRUTIN ET LES BUREAUX SATELLITES ET DANS LES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION RÉGIONAUX QUI SONT OUVERTS LE JOUR 12 (DE 17 H À 19 H 30)</b>  <b>FIN DE LA DISTRIBUTION DES CIE</b></p>	<p><b>SAMEDI 21 MAI</b> 12</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>FIN DU VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX RÉGIONAUX</b>  <b>INSTALLATION DE LA TECHNOLOGIE DANS LES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION RÉGIONAUX QUI SONT OUVERTS LE JOUR 11 (DE 17 H À 19 H 30)</b>  <b>DÉBUT DU VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX DES DIRECTEURS DU SCRUTIN ET LES BUREAUX SATELLITES</b></p>
<p><b>DIMANCHE 22 MAI</b> 11</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX RÉGIONAUX</b>  <b>INSTALLATION DE LA TECHNOLOGIE DANS LES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION RÉGIONAUX QUI SONT OUVERTS LE JOUR 10 (DE 17 H À 19 H 30)</b>  <b>VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX DES DIRECTEURS DU SCRUTIN ET LES BUREAUX SATELLITES</b></p>	<p><b>LUNDI 23 MAI</b> 10</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX RÉGIONAUX</b>  <b>INSTALLATION DE LA TECHNOLOGIE DANS LES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION RÉGIONAUX QUI SONT OUVERTS LE JOUR 9 (DE 17 H À 19 H 30)</b>  <b>VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX DES DIRECTEURS DU SCRUTIN ET LES BUREAUX SATELLITES</b>  <b>FORMATION ET TEST DE COHÉRENCE ET DE PRÉCISION PRÉSCRUTIN À L'INTENTION DES SPT LE JOUR DU SCRUTIN PAR LE FOURNISSEUR (DVS)</b>  <b>2<sup>E</sup> RÉUNION À L'INTENTION DES CANDIDATS</b>  <b>FÊTE DE LA REINE</b>  <b>DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION EN LIGNE (À 23 H 59)</b></p>	<p><b>MARDI 24 MAI</b> 9</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX RÉGIONAUX</b>  <b>INSTALLATION DE LA TECHNOLOGIE DANS LES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION RÉGIONAUX QUI SONT OUVERTS LE JOUR 8 (DE 17 H À 19 H 30)</b>  <b>VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX DES DIRECTEURS DU SCRUTIN ET LES BUREAUX SATELLITES</b>  <b>FORMATION ET TEST DE COHÉRENCE ET DE PRÉCISION PRÉSCRUTIN À L'INTENTION DES SPT LE JOUR DU SCRUTIN PAR LE FOURNISSEUR (DVS)</b></p>	<p><b>MERCREDI 25 MAI</b> 8</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX RÉGIONAUX</b>  <b>INSTALLATION DE LA TECHNOLOGIE DANS LES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION RÉGIONAUX QUI SONT OUVERTS LE JOUR 7 (DE 17 H À 19 H 30)</b>  <b>VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX DES DIRECTEURS DU SCRUTIN ET LES BUREAUX SATELLITES</b>  <b>FORMATION ET TEST DE COHÉRENCE ET DE PRÉCISION PRÉSCRUTIN À L'INTENTION DES SPT LE JOUR DU SCRUTIN PAR LE FOURNISSEUR (DVS)</b>  <b>NOUVELLE EXTRACTION DES DONNÉES DES CIE</b></p>	<p><b>JEUDI 26 MAI</b> 7</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX RÉGIONAUX</b>  <b>INSTALLATION DE LA TECHNOLOGIE DANS LES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION RÉGIONAUX QUI SONT OUVERTS LE JOUR 6 (DE 17 H À 19 H 30)</b>  <b>VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX DES DIRECTEURS DU SCRUTIN ET LES BUREAUX SATELLITES</b>  <b>FORMATION ET TEST DE COHÉRENCE ET DE PRÉCISION PRÉSCRUTIN À L'INTENTION DES SPT LE JOUR DU SCRUTIN PAR LE FOURNISSEUR (DVS)</b></p>	<p><b>VENDREDI 27 MAI</b> 6</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX RÉGIONAUX</b>  <b>INSTALLATION DE LA TECHNOLOGIE DANS LES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION RÉGIONAUX QUI SONT OUVERTS LE JOUR 5 (DE 17 H À 19 H 30)</b>  <b>FIN DU VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX DES DIRECTEURS DU SCRUTIN ET LES BUREAUX SATELLITES</b>  <b>FORMATION ET TEST DE COHÉRENCE ET DE PRÉCISION PRÉSCRUTIN À L'INTENTION DES SPT LE JOUR DU SCRUTIN PAR LE FOURNISSEUR (DVS)</b>  <input type="checkbox"/> Remplacement des cartes mémoire de la tabulatrice de vote après 20 h</p>	<p><b>SAMEDI 28 MAI</b> 5</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>FIN DU VOTE PAR ANTICIPATION DANS LES BUREAUX RÉGIONAUX</b>  <b>FORMATION ET TEST DE COHÉRENCE ET DE PRÉCISION PRÉSCRUTIN À L'INTENTION DES SPT LE JOUR DU SCRUTIN PAR LE FOURNISSEUR (DVS)</b></p>
<p><b>DIMANCHE 29 MAI</b> 4</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>IMPRESSION ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE LA LISTE DES ÉLECTEURS LE JOUR DU SCRUTIN</b></p>	<p><b>LUNDI 30 MAI</b> 3</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>LISTE DES ÉLECTEURS LE JOUR DU SCRUTIN (F0313) MISE À LA DISPOSITION DES CANDIDATS À 11 H</b></p>	<p><b>MARDI 31 MAI</b> 2</p> <p><b>VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET VISITES À DOMICILE</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>FIN DE L'AUTORISATION DE LA PUBLICITÉ POLITIQUE À MINUIT</b></p>	<p><b>MERCREDI 1<sup>ER</sup> JUIN</b> 1</p> <p><b>FIN DU VOTE EN PERSONNE PAR BULLETIN SPÉCIAL ET DES VISITES À DOMICILE À 18 H</b>  <b>RÉCEPTION DES TROUSSES DE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL</b>  <b>INTERDICTION DE LA PUBLICITÉ POLITIQUE</b>  <b>INSTALLATION DE LA TECHNOLOGIE POUR LE JOUR DU SCRUTIN (DE 17 H À 20 H)</b>  <b>FIN DE LA RÉVISION À 20 H</b></p>	<p><b>JEUDI 2 JUIN</b> 0</p> <p><b>JOUR DU SCRUTIN</b>  <b>OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE DE 9 H À 21 H (HE)</b>  <b>INTERDICTION DE LA PUBLICITÉ POLITIQUE</b>  <b>ACCEPTATION DES BULLETINS DE VOTE À RENVoyer PAR LA POSTE JUSQU'À 18 H (HE)</b>  <b>VOTE EN PERSONNE AU MOYEN DES TECHNOLOGIES D'AIDE AU VOTE DANS LES BUREAUX DES DIRECTEURS DU SCRUTIN ET LES BUREAUX SATELLITES DE 9 H À 21 H (HE)</b>  <input type="checkbox"/> Le directeur ou la directrice du scrutin reçoit les bulletins de vote spéciaux à renvoyer par la poste jusqu'à 18 h.</p>	<p><b>VENDREDI 3 JUIN</b> +1</p> <p><b>TEST DE COHÉRENCE ET DE PRÉCISION POSTSCRUTIN (CIRCONSCRIPTIONS URBAINES)</b></p>	<p><b>SAMEDI 4 JUIN</b> +2</p> <p><b>TEST DE COHÉRENCE ET DE PRÉCISION POSTSCRUTIN (CIRCONSCRIPTIONS RURALES)</b>  <b>COMPILATION OFFICIELLE (CIRCONSCRIPTIONS URBAINES)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Compilation officielle :            - Circonscriptions électorales urbaines conformément à l'<b>Avis aux électeurs (F0230)</b>            - Circonscriptions électorales rurales conformément à l'<b>Avis aux électeurs (F0230)</b>            - Circonscriptions électorales du Grand Nord conformément à l'<b>Avis aux électeurs (F0230)</b></p>